

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 08 AVRIL 2024

Date de convocation : 25/03/2024

2024 - 018

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 13

votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois d'avril, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel

Absents excusés : MARSON Paola

Absents non excusés : /

Procurations : MARSON Paola donne procuration à FACHE Olivier

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : Yasmina CORDEVANT

DELIBERATION N°18 : BUDGET 2024 DE LA COMMUNE

Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire, présente le projet du budget primitif 2024 de la Commune.

Après discussion article par article, le budget primitif 2024 de la commune est arrêté comme suit par le Conseil Municipal :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	525 368.12€
Recettes :	525 368.12€

INVESTISSEMENT

Dépenses :	212 765.92€
Recettes :	212 765.92€

Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire, rappelle à l'assemblée que dans le cadre basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, la commune de MORLINCOURT avait été appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Il rappelle également que le Conseil Municipal, par délibération n°2023-012 en date du 11 avril 2023, l'a autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 08 avril 2024.

Le Maire

Marc DEGAUCHY



Envoyé en Préfecture le
Affiché le